

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 19 JANVIER 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le dix-neuf janvier

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2017

PRÉSENTS : M. DUMOULIN André, Maire, M. BELET Georges, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BLANCHON Frédéric, Adjoints, M. TISOPULOT Patrick, M. PAGANO François, M. ALBORGHETTI Francis, Mme DE PARISOT DE BERNECOURT France, Mme DELATTRE-QUENEY Delphine.

ABSENTS (avec pouvoir) : Mme GOUBEAU Ghislaine a donné pouvoir à Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. CHEVEREAU Laurent a donné pouvoir à M. BELET Georges

ABSENTS (sans pouvoir) : Mme DEROBERT-MASURE Josette, Mme MATRAY Morgane, M. CORNAGLIA Gérard, M. de MEAUX Emmanuel

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Monsieur ALBORGHETTI Francis

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 09 - Votants : 11

ORDRE DU JOUR :

- CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE : RECOURS A L'EMPRUNT, CHOIX DE L'ORGANISME PRETEUR, PROPOSITION OFFRE DE PRET POUR APPROBATION

CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE : RECOURS A L'EMPRUNT, CHOIX DE L'ORGANISME PRETEUR, PROPOSITION OFFRE DE PRET POUR APPROBATION

Délibération 2017/03

Monsieur BELET Georges rapporte à l'assemblée un élément de précision fourni par la Caisse des Dépôts et Consignation, à savoir que la banque européenne d'investissement oblige la CDC à se limiter sur une certaine quotité d'intervention sur ces projets, d'où l'offre qui sera présentée à leur commission d'engagement sera de 1 354 000 € au lieu de 2 500 000 €, mais conservera les mêmes conditions financières.

Au vu de ces informations, Monsieur le Maire précise que si le conseil municipal accepte ce soir, l'offre de la CDC pour un montant emprunté de 1 354 000 €, il sera amené à refaire la même procédure pour contracter un deuxième emprunt pour financer la totalité de l'opération de la construction du Groupe Scolaire.

Monsieur BELET Georges, après avoir refait l'état des dépenses à intervenir et des attributions de subventions connues à ce jour, commente un nouveau tableau présenté ci-après :

- pour un montant nécessaire à emprunter de 2 200 000 €

DUREE BANQUES	Sur 30 ans			Sur 25 ans			Sur 20 ans		
	Taux %	Annuité en €	Rembt total en €	Taux %	Annuité en €	Rembt total en €	Taux %	Annuité en €	Rembt total en €
Caisse d'Epargne	1.86	95 852	2 875 570	1.73	108 585	2 714 618			
CDC 1 354 000 € 2 200 000 €	1.75	94 269	2 828 071	1.66 1.66	66 204 107 570	1 655 113 2 689 254			
Crédit Agricole 1 447 500 € 2 200 000 €							1.65	85 563 130 043	1 711 260 2 600 867
ECART.....		1 583	47 499		1 015	25 364			

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne sur une durée de 25 ans, il demande aux conseillers de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de retenir la Caisse d'Epargne RHÔNE-ALPES** située 116 cours Lafayette 69404 LYON CEDEX 03 ;

- **de valider leur offre présentée en date du 10 janvier 2017 :**

* montant emprunté : 2 200 000 euros * taux fixe 1,730%

* durée totale (en nombre d'échéances) : 100 * profil d'amortissement :

échéance constante

* frais de commission d'engagement : 0.07% du montant demandé

* périodicité des amortissements, des intérêts : trimestrielle

* point de départ d'amortissement : 25/02/2017

- **autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et contrat nécessaire à la réalisation de ce prêt.**

